



## Conditions d'admission au GAM d'Yverdon-les-Bains

Nous vous remercions de l'intérêt que vous portez à l'aéromodélisme et à notre groupement en particulier. Vous souhaitez faire partie de ce dernier et nous croyons donc utile de vous informer au préalable de quelques conditions d'admission importantes à respecter.

**L'inscription provisoire** se fait au moyen du formulaire ci-après. Ce dernier est à compléter et à retourner au Secrétaire du GAM Yverdon. Pour les membres désirant être affilié à l'AéCS, il est nécessaire de le préciser spécifiquement.

**L'admission définitive** se fait statutairement devant l'assemblée générale qui se tient en janvier de chaque année. Vous serez convoqué(e) à cette assemblée où vous confirmerez ou non votre demande oralement. À défaut d'être présent, votre inscription restera provisoire.

**L'inscription provisoire** donne droit, sous contrôle d'un membre au moins du GAM, à des vols d'essai sur notre terrain. **L'accès au terrain et les vols non accompagnés sont interdits aux inscrits provisoires.** Le règlement et les horaires de vol affichés au terrain sont à respecter scrupuleusement.

**L'admission définitive** par l'assemblée donne libre accès au terrain.

L'admission enfin est liée obligatoirement au paiement annuel d'une cotisation qui se monte à **CHF 100.00 (CHF 50.00 pour les juniors jusqu'à 18 ans et les passifs).**

Nous rendons attentifs les nouveaux membres (aussi bien provisoires que définitifs) à l'article 9.2 de nos statuts :

**« Tous les membres du GAM Yverdon pratiquent leur activité d'aéromodélisme sous leur propre responsabilité. Comme tels, ils prennent toutes les dispositions nécessaires pour s'assurer à leurs frais en responsabilité civile pour les dommages causés à des tiers, ceci dans le cadre spécifique de leur activité d'aéromodélisme. Le GAM Yverdon n'encourt aucune responsabilité de ce chef ».**

Les membres reçoivent la correspondance et les convocations à nos diverses activités.

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus ou demandés sur le site internet [gamyverdon.ch](http://gamyverdon.ch) ou aux membres du comité selon adresses ci-dessous.

Merci d'avoir pris le temps de lire cette missive. Nous vous souhaitons une cordiale bienvenue et vous engageons à remplir le formulaire d'adhésion pour le faire suivre au Secrétaire si cela n'est déjà fait.

Nous vous donnons rendez-vous pour votre admission définitive à notre assemblée générale et vous souhaitons beaucoup de plaisir dans vos activités au sein de notre groupement.

Bornand Alexandre  
Président du GAM Yverdon

**Président:** Alexandre Bornand, Chemin des Cottalets, 1441 Valeyres-Montagny, 079/350.87.92, fab.alex@bluewin.ch  
**Secrétaire:** Julien Frydig, Condémines 19, 1422 Grandson, 024/436.39.94, 078/658.36.78, julien.frydig@bluewin.ch  
**Caissier:** Philippe Bornand, Dent d'Oche 4 bis, 1110 Morges, 021/802.27.63, 079/719.75.00, philippe.bornand@hispeed.ch  
**CCP:** 10-3830-4  
**Site Web:** [gamyverdon.ch](http://gamyverdon.ch)



## FORMULAIRE DE DEMANDE D'ADMISSION

Nom : .....

Prénom : .....

Date de Naissance : .....

Adresse complète : .....

.....

Téléphone : .....

Fax : .....

Tel. portable : .....

Adresse électronique : .....

Type de membre : Actif  Passif

Par sa signature, le demandeur confirme avoir pris connaissance des conditions générales d'admission ainsi que des statuts et en accepte les règles.

Lieu .....

Date .....

Signature .....

Document à retourner dûment signé au Président du GAM, à l'adresse mentionnée ci-dessous

**Président:** Alexandre Bornand, Chemin des Cottalets, 1441 Valeyres-Montagny, 079/350.87.92, fab.alex@bluewin.ch  
**Secrétaire:** Julien Frydig, Condémines 19, 1422 Grandson, 024/436.39.94, 078/658.36.78, julien.frydig@bluewin.ch  
**Caissier:** Philippe Bornand, Dent d'Oche 4 bis, 1110 Morges, 021/802.27.63, 079/719.75.00, philippe.bornand@hispeed.ch  
**CCP:** 10-3830-4  
**Site Web:** [gamyverdon.ch](http://gamyverdon.ch)